



Changement de nom sur un bail

Par **Antonin Tzimice**, le **12/01/2009** à **09:49**

Bonjour, rnrnma compagne et moi récupérons un appartement qui, auparavant, était au nom de son ex-compagnon et d'elle. rnL'appartement avait été loué car l'ex compagnon de mon amie était professeur. Nous sommes tous deux en recherche d'emploi mais avons les moyens de payer les loyers. rnrnle bail a été signé en juillet dernier et court jusqu'en juillet prochain. rnrnJe voulais savoir si notre propriétaire pouvait refuser le changement de nom ou si elle était obligée de l'accepter. En sachant que tous nos loyers sont à jour. rnrnAntonin

Par **HUDEJU**, le **13/01/2009** à **01:47**

BonsoirrrnrnQuel nom figure sur le bail ? , est ce un meublé ? rnrnC'est à l'ex compagnon de votre amie qui doit résilier son bail s'il figure seul , le cas échéant celui ci continue à courrir par tacite reconduction si c'est un meublé , sinon , c'est trois ans pour un non meublé .

Par **Antonin Tzimice**, le **13/01/2009** à **09:26**

le bail est aux deux noms : l'ex compagnon et mon amie... C'est un non meublé dont 3 ans effectivement. rnMerci !